# Descriptif type : Tessera diffusion

**Revêtement de sol textile tufté en dalles**

Fourniture d’un revêtement de sol textile tufté, bouclé structuré constitué de fibres 100 % polyamide 6.6 et teintées masse, en dalles plombantes 50 x 50 cm, de type Tessera Diffusion.

Il associera une très bonne résistance au trafic (nombre de tuft de 217 488 /m² (+ 10 % / - 7,5 %) et une efficacité acoustique aux bruits de choc déclarée **ΔLw = 22 dB**

Ses fibres teintées masse lui confèreront une meilleure tenue dans le temps.
L'ensemble de la gamme TESSERA a une absorption acoustique de 0.15 (H).

Il sera antistatique bureautique et adapté pour pose dissipatrice.

En fin de vie, Tessera Diffusion sera 100 % valorisable par le programme OPTIMUM.

Il bénéficiera impérativement d’une garantie de 10 ans et pourra obtenir une extension jusqu’à 6 ans supplémentaires (suivant conditions de mise en œuvre des tapis de propreté Coral ou Nuway du fabriquant (1)).

**Mode de pose** :

Pose poissante ou collée : mise en œuvre et type de colle (type 541 eurofix anti slip) suivant préconisations du fabricant et dans le respect du NF DTU 53.12. En fonction de la classification UPEC des locaux du CSTB et de la nature du support l'Entreprise devra utiliser les méthodologies de mise en œuvre qu'implique le classement E.

**E1 : joints vifs**

Dans le cas d'une pose sur terre-plein, l'entreprise prendra les dispositions nécessaires de préparation du support pour réaliser une barrière anti-humidité selon les prescriptions du NF DTU 53.12.

L'entreprise installera les compléments de finition utiles disponibles auprès du fabricant : plinthes complètes ou plinthes décoratives PVC.

**Entretien** :

L'entreprise en charge du nettoyage des revêtements devra impérativement respecter les protocoles d'entretien du fabricant.

La notice d'entretien devra être transmise par le présent lot revêtement de sol ou par le fabricant.

**Données environnementales**

* FDES conforme à la norme NF EN ISO 14025, à la NF EN 15804+A1 et à son complément national NF EN 15804/CN et consultable sur INIES
* Taux d’émission de TVOC < 100 μg/m3, classe A+ (meilleure classe de l'étiquetage sanitaire)
* Produit exempt de toute substance sujette à restriction (formaldéhyde, pentachlorophénol, Métaux lourds, CMR 1A et 1B) ; conforme au règlement européen REACH\*\*
* Labellisé BREEAM et GuT
* Composé de 66 % de matières recyclées par rapport au poids total du produit
* Conçu et fabriqué à partir d'électricité garantie d'origine 100 % renouvelable
* Fibres 100 % polyamide 6.6

*\*L’extension de garantie peut s’appliquer à partir du 2e ML de Tapis de Propreté Coral® ou de la mise en place d’un système Nuway® selon trafic (voir conditions sur www.forbo-flooring.fr). \*\* Les articles (produits) ne contiennent pas de substances de la liste candidate en vigueur publiée par l'ECHA (substances très préoccupantes) à déclarer dans le cadre de règlement REACH.*